

par Suzanne-G. Chartrand

LA COMMUNICATION ORALE DU PROGRAMME DE 1995

Point de vue d'une didacticienne

Un peu d'histoire

Vingt ans après la mise en œuvre des programmes de 1980 qui consacraient la *pédagogie de la communication* comme orientation générale des programmes de français du primaire et du secondaire, la question de « comment enseigner l'oral » n'est toujours pas résolue.

Durant les années 80 au Québec, des universitaires affirmaient que, dans ce domaine, le Québec était bien en avance sur les vieux pays. En effet, à cette époque, l'enseignement de la langue orale en Europe francophone était un terrain en friche. Cependant, malgré ces prétentions, une étude minutieuse des recherches didactiques menées de 1970 à 1990 montre qu'une didactique de l'oral est encore un projet et que plusieurs propositions se sont avérées inefficaces, voire dangereuses¹.

Au début des années 90, le ministère de l'Éducation a décidé de *revoir* et de *préciser* les programmes de français. En fait, un **nouveau** programme pour le secondaire a vu le jour en novembre 1995. On avait annoncé un changement de cap important pour l'enseignement de l'oral. Finies ces longues heures à écouter d'ennuyeux et d'artificiels exposés oraux d'élèves, véritable cauchemar pour ces derniers comme pour les enseignants, adieu à ces écoutes de textes oraux décontextualisés sur des cassettes de mauvaise qualité ! Nous allons enfin pouvoir mettre en œuvre un enseignement de la communication orale « *inspiré des recherches* » menées dans les sciences de l'éducation et du langage (Programme, p. 2).

Le programme de 1995 en communication orale

Rappelons que si l'axe organisateur et l'enjeu majeur du programme de 1995 est le **développement des compétences langagières en écriture**, la communication orale n'avait pas à être négligée pour autant. En oral, un programme ministériel devrait, il me semble 1) définir des orientations didactiques claires pour l'enseignement— apprentissage de l'oral ; 2) apporter des précisions sur la langue orale à enseigner, en le définissant, entres autres en rapport à l'écrit standard — celui que l'école a pour mission d'enseigner ; 3) proposer des situations didactiques susceptibles de faciliter son apprentissage. Plus de 20 pages sont consacrées à la communication orale. La page introductrice livre les principes directeurs de l'enseignement de la communication orale :

- 1) « les activités apprentissages en communication orale intègrent les activités d'apprentissage en lecture et en écriture » ;
- 2) « le travail de compréhension est préalable à la production » (sic !) (p. 93).

Dans quelles recherches scientifiques a-t-on pu trouver pareils principes ? Je doute fort que ces propositions soient issues de quelques études. D'abord, comment des apprentissages aussi spécifiques que ceux de la lecture et ceux de l'écriture de textes peuvent-ils être « *intégrés* » dans des apprentissages de l'oral ? Ce principe nie la spécificité même de chacun de ces apprentissages, dont celui de l'oral. D'ailleurs, dans la section consacrée à l'oral, on pourrait remplacer le mot « oral » par le mot « écrit » et à quelques rares exceptions près, rien n'y paraîtrait. **Dans ce programme, la langue orale** ou plutôt ses diverses variétés (certains parlent de registres, terme plus connoté), **n'existe pas**. Ce n'est que deux pages avant la fin de la section qu'on mentionne que lorsqu'on prend la parole, on doit *surveiller sa prononciation et adopter un rythme, un débit, un volume* adéquats (page 111). En fait, ce texte postule que les activités de communication orale utilisent la langue du français écrit standard.

Prendre conscience des particularités de la langue parlée²

La langue parlée n'est pas particulière uniquement par son lexique ou par ses aspects phonétiques et prosodiques : timbre des voyelles, articulation des consonnes (selon les accents régionaux et les variations sociales), débit, intensité, courbes intonatives et accentuation. Elle a tout autant que l'écrit des caractéristiques syntaxiques, qui existent même dans les variétés soutenues. Ainsi elle contient, quels que soient la classe sociale ou l'âge, une proportion importante de phrases à présentatif (*c'est ...*), de phrases emphatiques (avec détachement et pronom de reprises, en *c'est... que*, en *ce que...*, *c'est...*), de phrases interrogatives, exclamatives et d'ellipses. Sur le plan morphologique (variations en nombre, genre, personne), elle admet plus de libertés qu'à l'écrit (suppression d'éléments comme le *ne* de négation, de certains pronoms, non respect fréquent de certains accords du participe passé, etc.

De plus, la langue parlée, à cause de son déroulement dans l'instant, est soumise à des contraintes supplémentaires : des hésitations, des reprises-corrrections, des ruptures de construction, des phrases inachevées, etc., qui, la plupart du temps, n'entravent pas la communication, mais peuvent nuire si elles deviennent trop fréquentes.

NOTES

1. R. Lazure (1992). *Vers une didactique du français oral. État des recherches menées entre 1970 et 1990*, Montréal, Université de Montréal, Thèse de doctorat en didactique.
2. Voir Marie-Christine Paret, Notes de cours, Université de Montréal, 1999.